



Par dépôt électronique et courriel

Le 11 mai 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Votre dossier : R-4110-2019
Notre dossier : R059220 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) souhaite aviser la Régie de l'énergie (la Régie) qu'il lui sera impossible de déposer sa réplique aux contestations de ses réponses aux demandes de renseignements des intervenants à l'intérieur du délai prévu.

Cette situation est attribuable au nombre important de contestations reçues.

Le Distributeur estime pouvoir déposer sa réplique au plus tard le mercredi 13 mai 2020 et demande respectueusement à la Régie de prolonger le délai en conséquent. Le Distributeur déploiera toutefois tous les efforts afin d'être en mesure de déposer sa réplique préalablement à cette date.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT
ST/jg

c.c. intervenants (par courriel seulement)